

Quelles autorisations pour quels travaux ?

En cas de dispense d'autorisation, les règles du PLUi doivent tout de même être respectées. (implantation, emprise au sol...)



Infos pratiques :

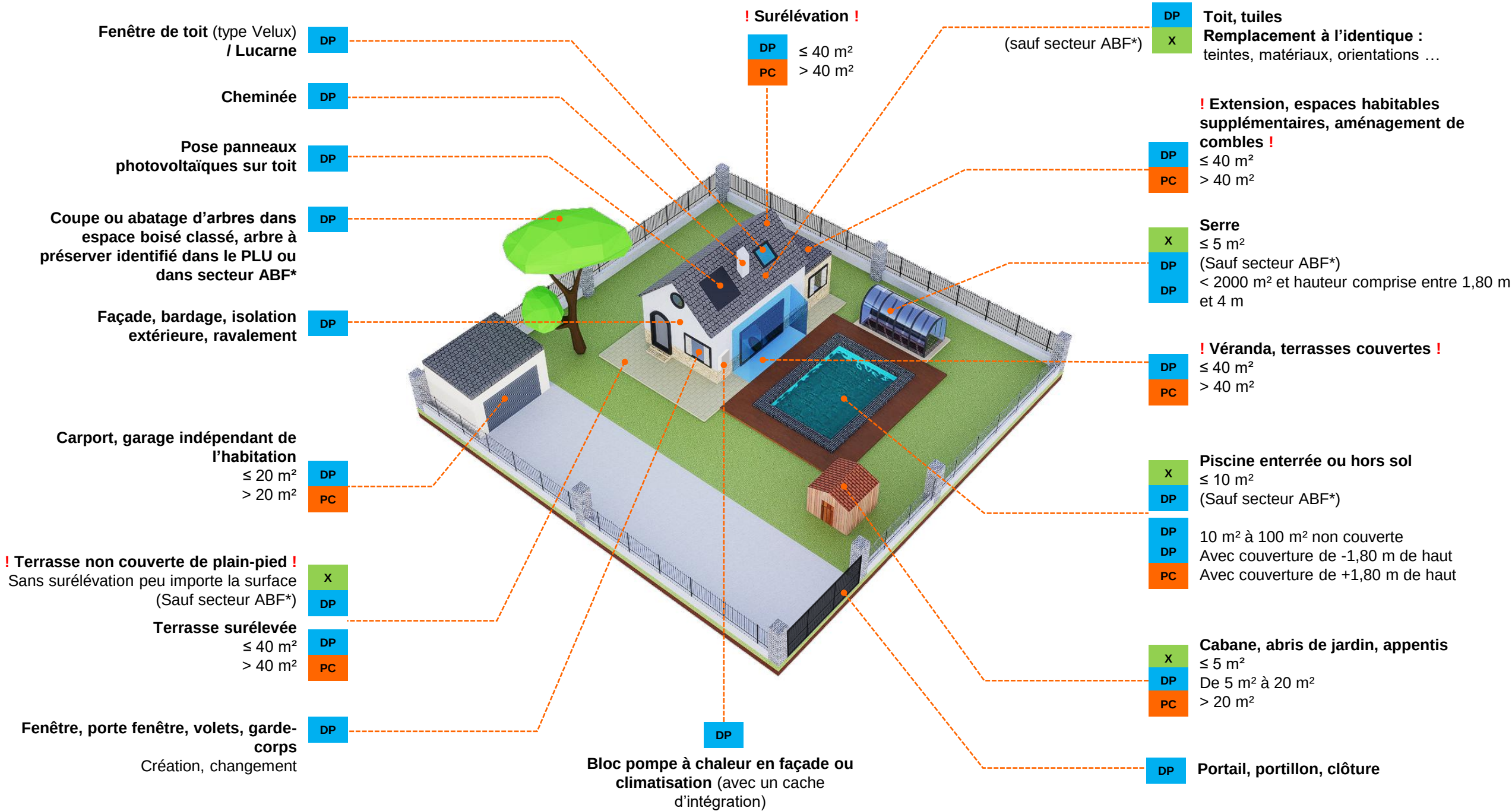
- X Aucune demande d'autorisation
- DP Déclaration préalable
- PC Permis de construire

* Architecte des Bâtiments de France

!! Thématique complexe > se rapprocher du Service Urbanisme Réglementaire

SERVICE URBANSIME
01 46 82 84 74
instructeursdds@mairie-vitry94.fr

Téléchargez le **PLUi** sur
www.vitry94.fr
Ou en scannant le **QR Code**



Cette image est une projection pédagogique qui n'a aucune valeur réglementaire au titre du PLUi